



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mai 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25), dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et de la situation dans ce pays.

2. Inspiré de mon précédent rapport (S/2010/584) en date du 19 novembre 2010, ce rapport rend compte des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), qui a succédé au BONUCA le 1^{er} janvier 2010, et des faits survenus dans ce pays dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire, et sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme. Il décrit aussi l'action menée pour renforcer le processus d'intégration en cours dans la mission.

II. Situation politique

3. La période visée dans ce rapport a été dominée par le premier tour des élections législatives et de l'élection présidentielle, le 23 janvier, et par le second tour des élections législatives, le 27 mars. La tenue des élections, la démobilisation, le désarmement et la réintégration des combattants de groupes politico-militaires, et la réforme du secteur de la sécurité faisaient l'objet des trois principales recommandations issues du débat politique ouvert de décembre 2008, qui visait à faire sortir le pays de l'instabilité et à l'aider à bâtir une unité nationale autour d'un gouvernement démocratiquement élu, associant toutes les parties.

4. Le Comité de suivi des recommandations issues du débat politique ouvert s'est réuni pour la dernière fois du 22 au 25 novembre pour examiner l'état d'avancement de l'application des recommandations. Il a noté que peu de progrès avaient été faits depuis sa dernière réunion, le 29 septembre. Sur les 116 recommandations issues du débat politique ouvert, environ 45 % avaient été appliquées. Les autres se rapportaient essentiellement aux obligations du Gouvernement centrafricain dans le



secteur de la sécurité. Il avait été convenu que le mandat du Comité prendrait fin après les élections; le Comité a donc cessé de fonctionner.

5. Il y a eu un progrès pendant la période considérée : la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), le seul groupe politico-militaire qui n'ait pas signé les accords de paix de Libreville en 2008, s'est associée au processus de paix. En réponse aux ouvertures du Président François Bozizé, le chef de la CPJP a annoncé, le 26 avril, qu'il était prêt à accepter un cessez-le-feu et à engager des discussions avec le Gouvernement. Avant cette déclaration, un certain nombre d'altercations avaient opposé la CPJP aux Forces armées centrafricaines (FACA), à l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et aux milices d'autodéfense, dans le nord de la République centrafricaine, et s'étaient soldées par de nombreuses pertes civiles et militaires.

Élections

6. L'élection présidentielle s'est tenue le 23 janvier; les élections législatives se sont déroulées en deux tours, le 23 janvier et le 27 mars. À la suite de sa victoire à l'élection présidentielle, le Président Bozizé a entamé son second mandat de cinq ans, le 15 mars. Les chefs d'État du Tchad, de la Guinée équatoriale et du Gabon, et des diplomates étaient présents à la cérémonie d'investiture. Conformément à la Constitution, le Gouvernement du Premier Ministre Faustin Archange Touadera a démissionné, le 18 mars. M. Touadera a été rappelé à ce poste le 17 avril, et a annoncé son nouveau gouvernement le 22 avril.

7. Un des objectifs des élections était que le peuple de la République centrafricaine se rassemble pour choisir démocratiquement ses futurs dirigeants. Le climat dans lequel se sont déroulées les élections a donc été un aspect important du processus. D'une manière générale, l'ensemble du processus s'est déroulé dans une atmosphère pacifique. Toutefois, quelques incidents auraient éclaté entre les partisans de différentes factions, et des éléments préoccupants auraient été observés au cours du processus électoral : détention de membres de l'opposition, tenue de propos provocateurs et restriction des déplacements de dirigeants de l'opposition, notamment l'ancien Président, Ange-Félix Patassé. M. Patassé s'est vu refuser à deux reprises une évacuation médicale vers la Guinée équatoriale, les 23 et 30 mars, malgré le recours exercé par mon Représentant spécial en République centrafricaine auprès du Président Bozizé, le 26 mars. La restriction des déplacements de membres de l'opposition a été levée le 31 mars. Le 2 avril, l'ancien Président, M. Patassé, s'est rendu au Cameroun, où il est décédé, à l'hôpital, le 5 avril.

8. L'Union européenne a apporté, pour les élections, une aide matérielle de 12 millions de dollars provenant d'un panier de fonds de 14,7 millions de dollars géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les autres donateurs étaient l'Allemagne, la Belgique, la France, le Japon, le Nigéria et la Pologne, ainsi que l'Union africaine. Des fonds du Fonds pour la consolidation de la paix ont également été débloqués. Les Gouvernements centrafricain et français, ainsi que le PNUD, ont pris en charge les dépenses de gestion de la Commission électorale indépendante. Le montant total du budget des élections s'est élevé à environ 21,5 millions de dollars.

9. Le 15 novembre 2010, le Président Bozizé a animé une réunion importante, à laquelle ont participé toutes les parties prenantes aux élections, et à l'issue de laquelle il a été décidé de ne pas utiliser de listes électorales informatisées, mais des

listes manuscrites. Entre autres conséquences de cette décision, la Commission électorale indépendante n'a pas pu publier et réviser les listes électorales avant le jour du scrutin.

10. Après que le délai de présentation des candidatures a été modifié et prolongé, il y a finalement eu cinq candidats en lice pour l'élection présidentielle : le Président sortant, M. Bozizé, chef du parti Kwa na Kwa (KNK) au pouvoir; l'ancien Président, M. Patassé, candidat indépendant; Martin Ziguélé, chef du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC); Jean-Jacques Demafouth, chef de la Nouvelle alliance pour le progrès (NAP) et de l'Armée populaire pour la restauration de la République et la démocratie (APRD), un groupe politico-militaire; et Emile Gros Raymond Nakombo, chef du Rassemblement démocratique centrafricain (RDC).

11. En tout, 889 candidats, représentant 41 partis, se sont disputés les 105 sièges de l'Assemblée nationale. Parmi eux, il y avait 271 candidats indépendants et 80 femmes. Outre le Premier Ministre, 15 des 32 ministres se sont présentés.

12. Les préparatifs des élections organisés par la Commission électorale indépendante ont posé quelques difficultés. Le 21 novembre, Jean Wilybiro Sacko, Ambassadeur de la République centrafricaine en France et Président de la Commission en 2005, est retourné à Bangui pour prendre les fonctions de Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, à la tête du ministère chargé de surveiller les élections au nom du Gouvernement. Le 29 décembre 2010, le Collectif des forces du changement (CFC), une coalition de partis d'opposition, a demandé que les élections soient ajournées, au motif que les préparatifs ne seraient pas achevés à temps pour le 23 janvier.

13. Le 4 janvier, les dirigeants de l'opposition ont menacé de se retirer des deux élections, la présidentielle et les législatives, arguant que les listes électorales n'avaient pas été publiées assez tôt pour permettre des contestations ou des modifications. Malgré cette menace, les représentants de tous les partis politiques, groupes politico-militaires, organismes d'État et organisations de la société civile ont signé, le 7 janvier, un code de bonne conduite pour la vie politique en République centrafricaine. Pendant la période préélectorale, on a vraiment craint que des groupes politico-militaires exercent des pressions sur les électeurs ou perturbent les préparatifs des élections par des manifestations de violence. Néanmoins, très peu d'incidents et aucune victime n'ont été signalés. Les FACA et la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), une force de maintien de la paix sous-régionale, ont acheminé le matériel de vote dans les centres régionaux des provinces, presque sans incident.

14. Tous les partis politiques, y compris dans l'opposition, ont participé à la campagne électorale, du 10 au 21 janvier. Le Haut Conseil de la communication a joué un rôle important, encourageant les partis à respecter le code électoral dans leurs communications et à éviter les incitations à la violence.

15. Le premier tour des élections présidentielle et législatives en République centrafricaine a eu lieu, comme prévu, le 23 janvier. Le taux de participation a été élevé. La Commission électorale indépendante l'a estimé à 54 % des inscrits (au nombre de 1,8 million), et le scrutin s'est déroulé dans le calme. Les élections ont été surveillées dans tout le pays par environ 70 observateurs issus de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la Conférence

internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de l'Electoral Institute for the Sustainability of Democracy, une organisation non gouvernementale œuvrant pour la pérennité de la démocratie, ainsi que par 500 observateurs nationaux. L'Union européenne a envoyé sur place une équipe d'évaluation technique de deux personnes. Des représentants de l'ensemble des partis et des candidats ont surveillé le déroulement du scrutin dans les bureaux de vote.

16. Le 25 janvier, le CFC a convoqué les journalistes à une conférence de presse pour dénoncer des fraudes massives qui auraient eu lieu le jour de l'élection, et de graves irrégularités et dysfonctionnements dans le déroulement du scrutin. Le 26 janvier, quatre des représentants de l'opposition siégeant à la Commission électorale indépendante ont démissionné, au motif que des fraudes auraient entaché le dépouillement des votes. Les observateurs internationaux et nationaux ont souligné que ces élections avaient été ouvertes à tous, qu'elles avaient donné lieu à une forte participation et qu'elles s'étaient déroulées dans une atmosphère pacifique. Ils ont aussi relevé un certain nombre d'irrégularités et de dysfonctionnements dans le déroulement du scrutin, notamment l'inexactitude des listes électorales, le manque de formation du personnel électoral et le taux élevé de votes par correspondance.

17. Le 1^{er} février, la Commission électorale indépendante a annoncé les résultats provisoires de l'élection présidentielle, que la Cour constitutionnelle a légèrement rectifiés le 12 février, compte tenu des résultats du dépouillement dans les derniers bureaux de vote. Le Président Bozizé a obtenu 64 % des voix, ce qui a éliminé la possibilité d'un deuxième tour et ouvert la voie à son second et – d'après la Constitution – dernier mandat présidentiel de cinq ans. L'ancien Président, M. Patassé, est arrivé deuxième, avec 21 % des voix, et M. Ziguélé a obtenu 6 % des suffrages. Les autres candidats, M. Nakombo et M. Demafouth, ont remporté respectivement 4 % et 2 % des voix.

18. Dans son arrêt du 12 février, la Cour constitutionnelle a rejeté, pour manque de preuve, les recours exercés par trois candidats de l'opposition pour annuler l'élection présidentielle, et fait des recommandations pour améliorer l'organisation, la transparence et la crédibilité des prochains scrutins. La Cour a proposé qu'un organe administratif indépendant permanent soit créé, que les élections soient financées par le budget national, que les listes électorales soient informatisées et que les cartes d'électeurs contiennent des informations biométriques. Le 29 avril, le nouveau Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a annoncé que le Gouvernement comptait créer un organe administratif permanent au sein de la Commission électorale indépendante.

19. Le 6 février, la Commission électorale indépendante a publié les résultats des élections législatives, qui ont donné 26 sièges au KNK, 1 siège à l'opposition et 8 sièges aux candidats indépendants. Les quatre perdants de l'élection présidentielle étaient aussi candidats aux législatives, mais seul M. Ziguélé est arrivé au deuxième tour. Le Président Bozizé, quelques membres de sa famille, de hauts responsables du Gouvernement et des membres du KNK figuraient parmi les vainqueurs du premier tour.

20. Le 4 mars, des membres du CFC et l'ancien Président, M. Patassé, ont constitué le Front pour l'annulation et la reprise des élections (FARE). Le FARE a lancé un appel pour que les résultats du premier tour des élections soient annulés,

que les candidats de l'opposition se retirent et que les électeurs boycottent le deuxième tour des élections législatives. Le médiateur national et archevêque, M^{gr} Paulin Pomodimo, a invité instamment l'opposition à y participer.

21. Le 27 mars, le deuxième tour des élections législatives a eu lieu dans 67 circonscriptions électorales, et plusieurs candidats de l'opposition restaient en lice. Un certain nombre de mesures avaient été prises pour remédier aux irrégularités et aux dysfonctionnements relevés par les observateurs et par l'opposition au premier tour. Les observateurs internationaux et nationaux, moins nombreux, ont noté une participation beaucoup plus faible, due en partie au boycott de l'opposition, mais aussi à une lassitude générale des électeurs.

22. Les résultats du deuxième tour des élections législatives ont été annoncés le 6 avril : le parti au pouvoir, le KNK, a remporté 37 sièges supplémentaires; les candidats indépendants, 18; les candidats issus de partis alliés au KNK ont obtenu 11 sièges, et un autre candidat de l'opposition a gagné 1 siège. La Cour constitutionnelle a reçu plusieurs demandes d'annulation des résultats du premier tour des législatives et, début mai, elle avait examiné 55 des 88 recours et décidé qu'il faudrait reconduire les élections dans 13 circonscriptions.

23. Le projet d'appui au cycle électoral (PACE) du PNUD a bien aidé la Commission électorale indépendante à assurer des services d'assistance technique et d'appui pendant la période des inscriptions sur les listes électorales et les deux tours des élections. Le PACE a contribué à résoudre les gros problèmes de logistique qui se sont posés pendant le déroulement des préparatifs : par exemple, il a aidé à achever la transcription des listes électorales, à faire acheminer 7 000 urnes du Togo et à élaborer, en vue du deuxième tour des élections législatives, des mesures destinées à corriger les irrégularités constatées au premier tour.

Désarmement, démobilisation et réintégration

24. Le désarmement et la démobilisation des ex-combattants du nord-ouest et du nord-est de la République centrafricaine n'a pas encore commencé, pour plusieurs raisons : le manque de volonté politique, le climat d'insécurité qui perdure, en l'absence de forces de sécurité nationale dans ces régions, en particulier depuis le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) du nord-est du pays, et les gros problèmes logistiques posés par la saison des pluies. À la suite de consultations avec le ministre chargé des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le Groupe de gestion du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion du PNUD a revu ses capacités à la baisse, le 1^{er} mars. Le Groupe a conservé les moyens techniques et financiers dont il aurait besoin pour prêter à nouveau son appui au Gouvernement dès que les conditions permettraient de démarrer le processus pour de bon.

25. Malgré le retard pris dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, des progrès considérables ont été faits dans l'élaboration d'une stratégie nationale de réintégration des ex-combattants. Le 10 décembre 2010, le Comité directeur du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration a approuvé la création du Groupe de travail sur la réintégration, chargé d'élaborer cette stratégie. Celui-ci a présenté un projet au Comité directeur le 22 février, ce qui témoigne de la détermination des principales parties prenantes nationales à agir.

26. Le 13 janvier, le Président a nommé, par décret, six conseillers techniques chargés de lui fournir des avis sur les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration : deux issus de l'APRD et un issu de chacun des autres groupes politico-militaires – l'UFDR, le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) et l'Union des forces républicaines (UFR). Ces nominations ont à la fois contribué à apaiser l'atmosphère sur le terrain pendant le processus électoral et à renforcer la détermination des parties concernées à aller plus loin.

27. Compte tenu du manque de personnel militaire pour appuyer le processus, la question s'est posée, au cours de la période considérée, de savoir s'il fallait commencer le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le nord-ouest du pays ou la vérification des combattants dans le nord-est. Le chef de l'APRD et ses commandants d'opérations ont indiqué que leur groupe était prêt pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le nord-ouest. L'expiration du mandat des observateurs militaires de la MICOPAX, le 10 juin, risque de limiter davantage les possibilités de mener à bien le programme simultanément dans les deux régions.

28. Du 28 février au 9 mars, des représentants des FACA, de la MICOPAX, de l'UFDR et du MLCJ ont été envoyés en mission dans le nord-est du pays, pour évaluer si les conditions sur place permettaient de lancer le processus de vérification. Ils ont donné leur feu vert, tout en soulignant la précarité des conditions de sécurité dans la région. À la suite d'une nouvelle flambée de violence, une autre mission a été organisée dans le nord-est le 30 avril. Il s'agissait de rencontrer toutes les parties pour évaluer avec elles si elles avaient les moyens de poursuivre la vérification. Depuis que la liste des combattants du nord-ouest a été validée, aucune date n'a été fixée pour le lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans cette région.

Réforme du secteur de la sécurité

29. Pendant la période considérée, des progrès ont été faits dans la réforme du secteur de la sécurité. Les réunions ministérielles et techniques ont repris un rythme régulier; elles visent à remettre le processus de réforme sur les rails et à définir un projet d'envergure nationale et les étapes de sa réalisation, avec l'appui du Groupe des institutions chargées de la sécurité, qui vient d'être créé au sein du BINUCA. Le groupe de travail technique s'est attaché en priorité à déterminer les points relatifs à la réforme du secteur de la sécurité qui figureraient dans le deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2011-2015). Toutefois, en l'absence de consensus, tant au niveau technique que politique, il n'a pas été possible de mettre en place une stratégie de réforme solide et fiable.

30. Le BINUCA a également œuvré pour améliorer la transparence dans le secteur de la sécurité. Il a déployé un expert étranger dans le ministère chargé des relations avec l'Assemblée nationale, pour qu'il l'aide à mettre au point une stratégie sous-sectorielle sur le contrôle parlementaire des forces de sécurité. Cette stratégie présente un ensemble de priorités clairement définies et un plan d'exécution sur trois ans. Ce document, associé à d'autres stratégies sous-sectorielles, pourrait servir de point de départ à l'élaboration d'une indispensable stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, fondée sur les travaux du séminaire national qui s'est tenu en avril 2008 sur ce thème.

31. Le BINUCA contribue à la réforme du secteur de la sécurité en organisant des formations et d'autres projets concrets destinés à améliorer le professionnalisme de la police, de la gendarmerie et des FACA. Au cours de la période considérée, il a organisé des activités de formation à l'intention de la Police nationale et des gendarmes sur la gestion de la circulation et la direction et le commandement. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le BINUCA a également fait campagne au sein des FACA pour promouvoir la déontologie et les droits de l'homme, et envisage d'assurer des formations à l'intention des officiers du génie et du personnel médical. Par ailleurs, avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), il fournit des conseils et un appui aux autorités nationales en vue de la réalisation d'un projet de construction de six casernes pour les forces de sécurité et de défense, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, afin de s'assurer que ce projet s'inscrit dans le cadre plus large de la réforme du secteur de la sécurité.

III. Situation militaire et conditions de sécurité

32. La situation militaire et les conditions de sécurité ont été marquées par des attaques fréquentes et violentes de la part de la CPJP, d'éléments rebelles étrangers, de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ainsi que de bandits et de braconniers sévissant dans le pays. Si les alentours de la capitale et l'ouest du pays sont restés majoritairement calmes, l'est et le nord ont continué d'être le théâtre de violences pendant toute la période considérée.

33. Le 24 novembre 2010, la CPJP, aidée des rebelles tchadiens, a attaqué et pris la ville de Birao (capitale de la région de Vakaga, au nord-est du pays), quelques jours à peine après le retrait de la MINURCAT, entraînant le déplacement temporaire de 8 000 personnes. Le 30 novembre, des éléments des forces armées tchadiennes ont pénétré dans le pays pour venir en renfort des FACA centrafricaines et repousser la CPJP hors de Birao. Les forces tchadiennes sont restées sur place pour sécuriser la région de Birao jusqu'au 14 février, après les élections. Depuis, 300 hommes supplémentaires des FACA ont été déployés à Birao pour aider à sécuriser la ville et ses alentours.

34. La CPJP a sévi dans toute la partie nord-est du pays. Les 7 et 24 février, elle a affronté les FACA près de Bria, dans la région de Haute-Kotto, et a temporairement pris le contrôle de la route principale reliant Birao au sud du pays. Le 14 février, la MICOPAX a déployé un contingent supplémentaire, pour une période de six mois, à Ndélé, dans la région de Bamingui-Bangoran, où la CPJP est présente. Du 20 au 22 mars, puis du 10 au 12 avril, les FACA, aidées par l'UFDR, ont affronté les forces de la CPJP dans les régions de Bamingui-Bangoran et de Vakaga. En plus d'avoir entraîné un nombre non confirmé de pertes et des dégâts importants, ces affrontements ont exacerbé les tensions entre les groupes ethniques goula et rounga, respectivement majoritaires au sein de l'UFDR et de la CPJP.

35. Le nombre moyen d'attaques de la LRA a presque baissé de moitié au cours de la période considérée, et les groupes qui agissaient dans le nord-est du pays semblent avoir quitté la région. Les attaques perpétrées dans le sud-est sont le fait d'éléments basés, semble-t-il, sur l'autre rive de l'Oubangui, dans le nord-est de la République démocratique du Congo. Environ 19 000 Centrafricains sont toujours déplacés dans les régions sud-orientales de Haut-Mbomou et de Mbomou, dans le

sud-est, à cause des activités de la LRA. Dans le sud-est de la République centrafricaine, le retrait des Forces de défense populaire ougandaises se poursuit; leurs effectifs sont désormais estimés à 800 hommes.

IV. Situation socioéconomique

36. Le fait que la République centrafricaine soit perçue comme un pays fragile, manquant d'infrastructures et où les conditions de l'activité commerciale sont mauvaises, associé aux faibles niveaux d'investissement qui en résultent, continue d'avoir des effets très négatifs sur la situation économique. Malgré ces difficultés, la reprise s'opère lentement et la croissance réelle pour 2010 est estimée à 3,3 %. Le Gouvernement a réussi à maintenir le taux d'inflation à 1,5 % en 2010, alors qu'il était de 3,5 % en 2009. Le volume des exportations a augmenté de 9,2 % et les importations de 11,5 %, d'où un déficit de la balance commerciale pour 2011 de 7,8 % du produit intérieur brut.

37. Le programme économique et financier financé par la facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (anciennement « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ») a été mené à son terme en septembre 2010. Dans les prochains mois, il est prévu de négocier un autre programme pour lui succéder, qui sera financé par la facilité élargie de crédit. Le pays a assuré sa stabilité macroéconomique et fait de gros progrès dans la mise en œuvre des réformes financière et structurelle. Ces mesures ont contribué à jeter les bases de la reprise d'une croissance économique durable, mais le pays reste vulnérable à l'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires. La politique budgétaire reste conforme aux prévisions et compatible avec la stabilité macroéconomique et la viabilité du niveau d'endettement. Les réformes de la fiscalité du secteur pétrolier et du recouvrement des impôts et des droits de douanes ont permis d'augmenter les recettes, mais leur application a été irrégulière.

38. Le deuxième document stratégique sur la réduction de la pauvreté sera présenté lors d'une table ronde de donateurs organisée par le Gouvernement centrafricain avec le soutien de la Commission de la consolidation de la paix, du PNUD, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, et qui se tiendra en juin 2011 à Bruxelles. Le Gouvernement prévoit de réduire la pauvreté et de dynamiser la croissance dans le secteur agricole au cours des cinq prochaines années.

V. Situation humanitaire

39. Pendant la période considérée, la situation humanitaire de la République centrafricaine est restée fragile du fait des déplacements de populations causés par les activités des groupes armés, des risques de violence ou de réelles manifestations de violence, ainsi que des difficultés logistiques d'accès aux régions isolées.

40. En République centrafricaine, on compte environ 21 000 réfugiés et demandeurs d'asile, et l'on estime à 192 000 le nombre de personnes déplacées. La région de Bamingui-Bangoran, où se trouvent environ 15 000 déplacés venant de Ndélé, reste difficilement accessible en raison des fréquents affrontements entre la CPJP et les FACA, l'UFDR et les milices d'autodéfense.

41. La liberté de passage des convois humanitaires reste un problème majeur dans les régions septentrionale et orientale du pays. Si les négociations engagées à ce sujet avec les groupes politico-militaires ont permis d'ouvrir un accès aux organismes humanitaires, la CPJP et les criminels lourdement armés constituent toujours une menace pour la sécurité des humanitaires qui opèrent dans ces régions. L'Organisation des Nations Unies a participé activement aux négociations relatives à la liberté de passage des secours avec les différentes parties. En février, des éléments armés du FDPC ont enlevé huit membres du personnel de Médecins sans frontières Espagne dans la région d'Ouham. Les agents centrafricains ont été relâchés rapidement, mais deux agents étrangers ont été retenus en otage pendant dix jours, jusqu'à ce que leur libération soit négociée.

42. Sur le terrain, l'équipe de pays des Nations Unies continue de s'associer à l'action menée pour régler la situation humanitaire difficile des déplacés, réfugiés et autres populations vulnérables. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué des vivres à environ 420 000 personnes vulnérables et touchées par le conflit, et fourni une alimentation complémentaire à 7 800 enfants mal nourris de moins de 5 ans, 320 000 écoliers et 7 500 femmes enceintes et allaitantes, ainsi qu'à 12 000 personnes vivant dans des foyers touchés par l'insécurité alimentaire et le VIH/sida. Afin de répondre aux besoins sanitaires urgents des déplacés et des réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a mis en place un dispositif minimum d'urgence destiné à prévenir la violence sexuelle et à gérer ses conséquences, à réduire la mortalité infantile et maternelle, et à prévenir la transmission du VIH.

43. En novembre 2010, le HCR a fait sortir 1 751 réfugiés soudanais d'un camp situé près de Sam Ouandja, dans la région de Haute-Kotto, proche de la frontière avec le Soudan, pour les installer dans un camp plus sûr de Bambari, dans la région centrale d'Ouaka. Il s'est employé, au côté de la Commission nationale pour les réfugiés, à élaborer une stratégie et un plan d'action en vue de renforcer la sécurité des réfugiés et de leur offrir une meilleure protection. Il a par ailleurs aidé la Commission à se doter de moyens accrus pour déterminer le statut des réfugiés et gérer une base de données les concernant.

44. L'action humanitaire manque cruellement de fonds en raison de la démobilisation des donateurs, de la difficulté d'accès aux zones d'intervention et de la faible capacité d'absorption des parties prenantes. La procédure d'appel global pour la République centrafricaine pour 2010 n'a permis de recueillir que 45 % des fonds nécessaires, estimés à 129 millions de dollars. Le Fonds humanitaire commun a mobilisé 12 millions de dollars pour 2010, dont une large part a été allouée à 22 projets qu'il est prévu de mettre en œuvre en 2011 pour répondre aux besoins très importants des régions sud-est et nord-est du pays. Au 30 avril, 27,5 % de la procédure d'appel global pour la République centrafricaine pour 2011 avaient été financés. Début 2011, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a accordé à la République centrafricaine 5 millions de dollars provenant des crédits du Fonds central pour les interventions d'urgence réservés aux situations d'urgence sous financées.

VI. Activités opérationnelles à l'appui du relèvement et du développement

45. L'équipe de pays des Nations Unies s'est principalement employée à limiter le nombre d'interventions humanitaires nécessaires et s'est efforcée de jeter les bases d'une croissance et d'un développement durables.

46. Pendant la période considérée, le PAM a aidé environ 10 800 personnes à restaurer, protéger et améliorer leurs moyens de subsistance dans les zones se relevant du conflit en leur distribuant de la nourriture. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a poursuivi son programme agricole d'opérations d'urgence, qui l'a amené à distribuer des outils et des semences, à assurer la gestion des zones de plaine et à offrir des possibilités de formation et de renforcement des capacités aux associations d'exploitants. Elle a aussi aidé le Ministère de l'agriculture et du développement rural, dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, à élaborer son document stratégique pour le développement rural et la sécurité alimentaire, qui constitue l'un des éléments de l'action menée contre la pauvreté et la faim en Afrique. Le 15 avril, le Gouvernement a signé un accord contractuel dans le cadre de ce même programme.

47. Dans le secteur de la santé, plusieurs initiatives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), notamment des campagnes d'immunisation et de vaccination, ont contribué à prévenir les épidémies et les maladies, y compris la polio, la fièvre jaune et le paludisme, et à en limiter l'incidence. Le Gouvernement centrafricain, qui ne consacre en moyenne que 1,5 % de son produit intérieur brut à la santé publique, est extrêmement tributaire de l'aide étrangère pour répondre aux besoins sanitaires essentiels de sa population.

48. L'équipe de pays des Nations Unies s'est aussi fortement impliquée dans la lutte contre le VIH/sida en République centrafricaine. D'après une enquête en grappes à indicateurs multiples menée pour la troisième fois en 2006, la prévalence de l'infection au niveau national était de 6,2 %. Néanmoins, d'après les résultats préliminaires de la quatrième enquête, qui sont parus pendant l'élaboration du cadre national stratégique national de lutte contre le VIH/sida, la situation s'améliorerait et ce taux serait à présent de 4,7 %.

49. En 2010, l'UNICEF s'est concerté avec le Ministère de l'éducation et avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales pour faire retourner 306 557 élèves à l'école primaire dans les régions touchées par le conflit, alors qu'en 2009 ce chiffre s'élevait à 145 152. Un programme de formation a permis de constituer une capacité de 2 179 parents-enseignants, grâce à laquelle les résultats scolaires des enfants de 673 écoles touchées par la crise ont pu être améliorés. En 2011, 24 nouvelles salles de classe sont déjà construites et équipées.

50. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a continué d'apporter son soutien aux activités et initiatives visant à promouvoir une culture de la paix, notamment l'implantation de deux radios locales à Paoua et Birao, et la formation de professionnels de la radio.

51. La Banque mondiale avait réuni 10 millions de dollars pour financer des programmes locaux de relèvement mettant l'accent sur les moyens de subsistance et

les travaux publics, qui seront mis en œuvre par cinq organisations non gouvernementales internationales, en étroite collaboration avec les autorités locales et nationales, dans les zones du nord du pays touchées par le conflit, où se trouvent le plus d'ex-combattants.

VII. Droits de l'homme et état de droit

52. La situation reste caractérisée par les constantes violations des droits de l'homme et exactions que commettent, en toute impunité, les représentants de l'ordre et les agents non étatiques dans tout le pays. Dans le nord, les déplacements de populations chroniques et l'absence de protection des civils ont favorisé l'augmentation du nombre d'exactions commises par les groupes armés. Dans le nord-est, les conflits entre groupes ethniques ont donné lieu à de nombreuses violations des droits de l'homme, notamment à des exécutions sommaires. La justice populaire et les accusations de sorcellerie, visant souvent de très jeunes filles ou des femmes âgées, restent malheureusement courantes dans tout le pays.

53. Le système judiciaire continue de manquer des infrastructures essentielles et de ressources humaines. Les tribunaux se trouvent dans des bâtiments délabrés et le pays compte moins de 200 magistrats. Les prisons, surpeuplées, n'ont pas suffisamment d'installations sanitaires. Les deux tiers des détenus restent en détention provisoire pendant au moins trois mois en moyenne, et la malnutrition tue dans la plupart des centres de détention. La gestion quotidienne de ces centres, qui est toujours assurée par les forces de sécurité, ne répond pas aux normes de référence internationales relatives au traitement des détenus. L'ONU continue de collaborer avec les partenaires nationaux pour que soit adopté un ensemble de mesures législatives sur la gestion des prisons qui tienne compte des normes internationales. Deux nouvelles prisons sont en construction et d'autres sont en cours de rénovation, des programmes de réintégration des délinquants sont mis au point et 46 greffiers et surveillants d'établissements pénitentiaires, dont 32 femmes, ont été recrutés et suivent actuellement une formation.

54. Le Gouvernement a pris des mesures décisives pour résoudre ces problèmes, en adoptant une importante législation en matière de droits de l'homme. Le 13 décembre 2010, grâce à une campagne active menée par le HCR, l'Assemblée nationale a autorisé la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Suite à la ratification, en août 2010, de la Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (Convention n° 169) de l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance de la République centrafricaine a lancé, le 13 janvier, une campagne de sensibilisation dans les régions où vivent les Pygmées et d'autres populations marginalisées.

55. Le BINUCA et le PNUD ont continué d'aider le Ministère de la justice à mettre en œuvre sa stratégie nationale – son programme décennal de réforme de la justice – et ont créé un groupe de travail sur l'état de droit. Dans le cadre de son projet de renforcement de l'état de droit, le PNUD a achevé, en mars, la construction de cinq « maisons du droit », lieux d'échange éducatifs qui devraient permettre à la population de comprendre ce qu'est l'état de droit et de rencontrer des juristes pour un meilleur accès à la justice. Plusieurs séminaires et ateliers ont aussi

été organisés à l'intention des membres du système judiciaire et de la société civile, pour leur expliquer la nouvelle législation pénale récemment adoptée.

VIII. Problématique hommes-femmes

56. Depuis mon dernier rapport, l'ONU a continué d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement et les organisations de la société civile pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, en particulier pour renforcer la participation de ces dernières à la vie politique et lutter contre les violences sexuelles et sexistes, conformément aux dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité.

57. En janvier et février, le BINUCA a apporté un appui technique aux femmes candidates aux élections législatives en organisant des formations individuelles ou en petit groupe sur la manière de prendre de l'assurance et de mener des campagnes électorales efficaces aux premier et deuxième tours des élections. Sur les 80 candidates, 11 ont été élues. Six d'entre elles ont ensuite fait leur entrée au Gouvernement comme ministres, soit deux femmes de plus que dans le Gouvernement précédent. L'ONU a aussi aidé à l'organisation d'activités en faveur de la participation des femmes au processus de prise de décisions dans le cadre de la Journée internationale de la femme, le 8 mars.

58. Du 21 au 23 décembre 2010, le BINUCA a aidé une organisation locale de femmes à mener une campagne de sensibilisation aux violences faites aux femmes et aux enfants auprès d'une centaine de femmes victimes de la commune du Zaïre de la préfecture de Nana-Gribizi, une région en proie aux conflits. Cette campagne a été complétée par un stage de formation de deux jours destiné à améliorer la prévention et le traitement des affaires de violences sexuelles et sexistes par les autorités locales.

59. De plus, grâce à l'appui technique et financier du FNUAP, le Gouvernement a pu élaborer une stratégie nationale en faveur de l'égalité des sexes, qui a été adoptée en février. Le FNUAP et le groupe thématique de l'ONU sur l'égalité des sexes ont aidé le Gouvernement à réviser le Code de la famille de 1997, dont le projet de texte révisé attend à présent d'être définitivement approuvé par le Gouvernement avant de pouvoir être adopté par l'Assemblée nationale. La nouvelle version du Code prévoit de renforcer le respect des droits des femmes, de réduire la violence sexiste et d'interdire le mariage des filles de moins de 18 ans.

IX. Protection de l'enfance

60. Les groupes armés locaux ou étrangers qui sévissent en République centrafricaine continuent de se livrer à des exactions contre des enfants, en particulier dans le nord et l'est du pays. Enlèvements, utilisation d'enfants soldats, violences sexuelles, attaques contre des écoles et blocage de l'aide humanitaire sont autant de violations graves dont il a été fait état. Ces groupes armés continuent d'utiliser des enfants. Bien que la libération d'enfants par l'APRD soit un signe encourageant, je note avec préoccupation que les sept partis cités tous les ans dans les rapports que je sou mets depuis 2007 sur le sort des enfants en temps de conflit armé n'ont pas encore élaboré leur propre plan d'action concret assorti d'un calendrier pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats.

61. Plusieurs raisons expliquent que les cas de viols et de sévices sexuels soient rarement signalés, par exemple le manque de confiance dans le système de justice, la peur des représailles et la stigmatisation. On a signalé que la LRA aurait enlevé des enfants lors d'attaques contre des villes et des villages des régions du Haut-Mbomou, de Mbomou, de Haute-Kotto et de Vakaga. Les activités de vérification restaient limitées en raison de problèmes de sécurité, de logistique et de moyens.

62. Durant la période à l'examen, l'UNICEF a continué de travailler en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge pour rapatrier les enfants anciennement associés à la LRA. En janvier, les coordonnateurs de l'action de l'ONU en faveur de la protection de l'enfance dans les pays où sévit la LRA ont organisé une deuxième réunion de coordination transfrontière, à Kampala, en vue de réviser le plan opérationnel des Nations Unies relatif au rapatriement transfrontière, à la réunification des familles et à la prise en charge des enfants qui se sont échappés ou qui ont été sauvés de la LRA, sur la base des enseignements accumulés depuis que le plan a été adopté à Nairobi, en octobre 2009.

63. Le Gouvernement continue d'œuvrer à la promotion de la protection de l'enfance et a notamment créé, en avril 2011, un conseil national interministériel de la protection de l'enfance chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre de toutes les politiques pertinentes, nouvelles ou déjà existantes. L'ONU et les organisations de la société civile fourniront des conseils techniques au conseil. Au nombre des autres actions gouvernementales, on compte l'organisation, par le Ministère des affaires sociales, d'un séminaire pour valider le deuxième rapport périodique de la République centrafricaine sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui sera présenté au Comité des droits de l'enfant une fois qu'il aura été entériné par le Gouvernement. Le Gouvernement y passe en revue les mesures destinées à mettre sa législation nationale en conformité avec les dispositions de la Convention et celles qu'il a prises dans les domaines de la responsabilité parentale, de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, y compris pour les enfants ayant maille à partir avec la loi et les enfants appartenant à des groupes minoritaires.

64. L'ONU fournit un appui technique et financier au Ministère de la justice dans le cadre de l'évaluation du système de justice pour mineurs, ainsi qu'au tribunal pour enfants de Bangui et à la police judiciaire pour apporter une aide juridique à 120 enfants, dont 51 filles. De plus, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation a organisé, avec l'appui de l'ONU, un forum national sur l'enregistrement des naissances, qui se tiendra du 18 au 24 juillet 2011, dans l'optique d'adopter une stratégie nationale et un plan d'action destinés à assurer l'enregistrement de tous les enfants à la naissance, y compris ceux qui sont nés dans des zones de conflit.

X. Activités de la Commission de consolidation de la paix

65. Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique auprès de l'ONU, s'est rendu en République centrafricaine du 6 au 10 avril afin d'évaluer les progrès accomplis par ce pays dans l'application du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Lors de ses rencontres avec le Président Bozizé, les membres du Gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux, il a

abordé les progrès accomplis dans l'application du processus de consolidation de la paix du pays, les difficultés qui restaient à surmonter, l'élaboration d'une deuxième génération de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les préparatifs de la table ronde des donateurs qui se tiendra en juin.

66. Le Président s'est aussi rendu à Batangafo, dans le nord-ouest de la région d'Ouham, afin de faire le point sur la mise en œuvre, par le Conseil danois pour les réfugiés, de deux projets de consolidation de la paix financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et destinés à créer des centres de conseil juridique et à former les enseignants et les parents.

67. En ce qui concerne la deuxième génération de documents de stratégie, le Président a insisté sur l'importance d'y intégrer une perspective de consolidation de la paix, ce qui permettrait à la Commission de consolidation de la paix de poursuivre sa coopération avec la République centrafricaine au-delà de 2011 en se fondant sur le cadre défini dans cette stratégie. Le 16 février, la Commission a organisé une réunion avec le Ministre de la planification, de l'économie et de la coopération internationale, et ma Représentante spéciale, pour discuter des travaux préparatoires en cours.

68. La Commission a aussi lancé une opération d'évaluation des ressources pour déceler les domaines prioritaires recensés dans le cadre stratégique qui connaissent des problèmes de financement. Je me félicite que le Président ait toujours pris soin de maintenir des contacts avec ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et plaidé pour que la République centrafricaine soit ajoutée à la liste des pays prioritaires de ce dernier.

XI. Fonds pour la consolidation de la paix

69. En 2010, la République centrafricaine a reçu un deuxième versement, d'un montant de 20 millions de dollars, pour la réalisation des priorités en matière de consolidation de la paix. Durant la période à l'examen, le Comité directeur mixte a procédé à la sélection et à l'approbation de 15 projets de consolidation du processus de paix. Le plan révisé des priorités du Comité prévoit que ce deuxième versement est destiné aux projets visant à renforcer l'état de droit, à réformer le secteur de la sécurité et à fournir un appui aux communautés touchées par des conflits dans le cadre du programme de pôles de développement. Environ deux tiers des fonds sont consacrés au renforcement des capacités de l'armée, de la police et du système de justice dans les régions, en particulier par la construction de casernes, de prisons et d'autres infrastructures. Les projets relatifs au microfinancement, à la formation des jeunes à risque et au processus électoral ont aussi reçu un soutien. Huit organismes, fonds et programmes des Nations Unies (FAO, PNUD, UNESCO, FNUAP, UNICEF, HCR, UNOPS et PAM) participent aux activités de consolidation de la paix par l'entremise de divers projets financés par le Fonds, tandis que des organisations non gouvernementales internationales et nationales ont fait office de partenaires opérationnels dans des régions où l'ONU n'a qu'une présence limitée.

70. Les projets approuvés par le Fonds lors du versement de la première tranche de 10 millions de dollars ont pratiquement tous été mis en œuvre, le taux d'exécution moyen dépassant les 90 %.

XII. Intégration et vision commune des Nations Unies concernant la République centrafricaine

71. Le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies continuent d'intensifier leur coopération par un certain nombre d'initiatives communes de planification et de programmation. Après avoir achevé la mise en œuvre d'un cadre stratégique intégré, en novembre 2010, tous deux procèdent actuellement à celle de son plan d'action pour 2011.

72. Lors de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2012-2016, le BINUCA et l'équipe de pays ont mené une action concertée avec les autorités nationales pour faire concorder le Plan-cadre avec la deuxième génération de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays, axée sur les domaines suivants : consolidation de la paix, bonne gouvernance et état de droit; investissement dans le capital humain et lutte contre le VIH/sida; et promotion du développement durable.

XIII. Appui à la mission

73. Le BINUCA a reçu une enveloppe budgétaire de 18,1 millions de dollars prévoyant des crédits pour l'acquisition d'un avion permettant à la mission d'étendre ses capacités, son rayon d'action et sa couverture géographique. Toutefois, en raison des conditions de sécurité dans la région du nord-est de Vakaga, le BINUCA n'a pas encore été en mesure d'ouvrir un bureau régional à Birao.

74. De plus, durant la période à l'examen, le Bureau du Contrôleur a approuvé le transfert d'avoirs de la MINURCAT au BINUCA pour une valeur résiduelle de 1,3 million de dollars. Ces avoirs comprenaient des véhicules, du matériel de télécommunication, des groupes électrogènes, du matériel de génie et des pièces de rechange.

XIV. Observations

75. Je félicite toutes les parties prenantes d'avoir organisé avec succès les élections présidentielle et législatives et d'avoir assuré leur déroulement dans un climat pacifique. Toutefois, la quasi absence d'opposition politique au sein des institutions démocratiques, depuis les élections de 2011, nuit sérieusement au processus de réconciliation nationale. Pour permettre le développement durable et sans exclusive de la République centrafricaine, il est essentiel que le pays se dote de solides institutions démocratiques au sein desquelles les représentants des diverses communautés, tirant parti de la richesse et de la diversité de leurs points de vue, peuvent travailler ensemble à l'édification de la nation. L'opposition politique doit y trouver sa place et avoir la liberté de s'y exprimer pour contester la politique du Gouvernement dans le respect de la moralité et de la légalité.

76. Afin de tirer les enseignements des élections de 2011, il faut remédier sans délai aux irrégularités et aux faiblesses relevées par les observateurs nationaux et internationaux, et appliquer les recommandations de la Cour constitutionnelle. La création récente d'un organisme professionnel, permanent et autonome, rattaché à la Commission électorale indépendante, constitue une avancée encourageante dans ce

sens. J'invite instamment le Gouvernement à résoudre les problèmes subsistants en concertation avec toutes les parties, dans le souci d'assurer la bonne préparation des élections présidentielle et législatives de 2016.

77. J'encourage les autorités à s'atteler à l'organisation des élections municipales, première étape importante dans la poursuite du processus de démocratisation, de décentralisation et de rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays. Il importe que le Gouvernement renforce l'état de droit et la sécurité dans toutes les régions, ce qui permettrait d'établir un environnement stable et démocratique propice au développement économique.

78. Bien que le mandat du Comité de suivi ait expiré, toutes les recommandations formulées au cours du dialogue politique sans exclusive n'ont pas été mises en œuvre. Il faut que le Président Bozizé et son nouveau gouvernement continuent de s'attacher à mettre fin aux dissensions nationales et à réunifier le pays. J'encourage le nouveau Gouvernement à hâter l'application de l'ensemble des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive.

79. J'appelle une nouvelle fois le Gouvernement et les groupes politico-militaires à faire avancer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en vue de rétablir la stabilité et de favoriser le relèvement de l'économie du pays. Avant de passer à un processus rigoureux de désarmement et de démobilisation, il est indispensable d'obtenir des précisions sur les ressources nécessaires à l'heureux aboutissement du processus de réintégration. En tant que partie intégrante du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la stratégie de réintégration se doit d'être infiniment crédible aux yeux des groupes politico-militaires en répondant à leurs attentes et à celles des groupes de population touchés par le conflit, en particulier ceux qui sont sous la menace de rebelles nationaux ou étrangers, de bandits, de contrebandiers et de la LRA.

80. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration doivent également être assortis et accompagnés d'une réforme profonde du secteur de la sécurité dont l'objectif est de fournir aux forces de défense et de sécurité les moyens et les compétences dont elles ont besoin pour remplir leur mission de protection de la population centrafricaine. Cette action doit être menée indépendamment de l'appartenance ethnique et permettre de protéger le pays de la menace des rebelles nationaux et étrangers, des bandits, des contrebandiers et de la LRA.

81. Je tiens à réitérer combien il importe que le Gouvernement élabore une stratégie de réforme à moyen terme du secteur de la sécurité fondée sur les progrès accomplis et les enseignements tirés de l'expérience depuis le Séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité d'avril 2008. J'exhorte les autorités du pays à rétablir le lien entre les interlocuteurs politiques engagés dans cette réforme et les agents techniques, notamment le Secrétariat technique permanent du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité. La réforme doit s'inscrire dans un vaste cadre qui englobe la promotion de l'état de droit et le renforcement du pouvoir judiciaire. J'encourage vivement les partenaires bilatéraux et multilatéraux à en soutenir le programme, en annonçant leurs contributions lors de la prochaine table ronde des donateurs. Le succès de celle-ci est crucial, car il permettrait au Gouvernement de mieux consolider la paix et d'assurer un relèvement et un développement rapides.

82. Comme je l'ai souligné dans mes précédents rapports, le Gouvernement doit prendre d'importantes mesures pour lutter contre la culture généralisée de corruption dans le pays. La corruption est une entrave majeure au développement socioéconomique à tous les niveaux et décourage l'investissement à même de le soutenir. Mais ce qui est encore plus important, c'est de s'attaquer rigoureusement à la culture de l'impunité, génératrice d'atteintes aux droits de l'homme.

83. La situation des femmes et des enfants reste désastreuse. J'engage vivement le Gouvernement et l'Assemblée nationale à arrêter et à adopter le texte final révisé du Code de la famille, qui viendra renforcer le respect des droits des femmes. J'exhorte également le Gouvernement et les groupes politico-militaires à élaborer et à mettre en œuvre leur propre plan d'action pour mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats.

84. Je remercie les partenaires régionaux et internationaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que les partenaires bilatéraux, de leurs contributions en faveur de la République centrafricaine et de l'aide supplémentaire apportée durant les élections.

85. Je souhaiterais, pour conclure, féliciter le personnel du BINUCA, du travail considérable qu'il a accompli dans un environnement difficile sous la direction de mon ancienne représentante spéciale, Sahle-Work Zewde, ainsi que toute l'équipe de pays des Nations Unies de son appui à la consolidation de la paix en République centrafricaine. Je rends hommage à Sahle-Work Zewde pour le dévouement et l'engagement sans faille dont elle a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Margaret Vogt, que j'ai nommée en mai, assume ses nouvelles responsabilités de représentante spéciale à un moment crucial où le pays vient tout juste d'achever un processus électoral, le deuxième depuis la fin du conflit.